

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 18 janvier 2011 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes  
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, et Normand Pigeon

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

Absent : Monsieur Jean Fournel, conseiller

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2011-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Modification de la résolution no 2010-09-266;
- 7.2 Programme Emploi-d'Été-Canada – demande d'aide financière;
- 7.3 Acquisition d'un chapiteau – autorisation de dépense;
- 7.4 Opposition de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot concernant l'instauration d'une taxe sur l'immatriculation et le stationnement sur le territoire de la CMM en 2011
- 7.5 Octroi d'une subvention à l'ensemble vocal Les Enchanteurs inc.

ADOPTÉE

**2011-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2010 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2010**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2010, des séances extraordinaires du 20 décembre 2010 (budget, no 2 et 3) au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2010 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2010 (budget, no 2 et no 3), tel que présenté.

ADOPTÉE

**2011-01-03 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2010, au montant de **447 398.50 \$**.

ADOPTÉE

**2011-01-04     LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2010, au montant de **336 997 \$**.

ADOPTÉE

**2011-01-05     AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 436**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le Règlement no 436 du Plan d'urbanisme aux fins de remplacer une partie de l'affectation « C-V » localisée à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et Perrot; et créer une zone dont l'affectation sera « CONS »; et de modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boulevard Saint-Joseph.

**2011-01-06     AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 437, aux fins de concordance avec les modifications au Plan d'urbanisme.

**2011-01-07     AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 445-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – NOUVELLE TARIFICATION**

Madame la conseillère Danie Deschênes donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier certaines dispositions du Règlement no 445, afin de prévoir une hausse de tarification.

**2011-01-08     AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 483 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT INCLUANT LES FRAIS ET TRAVAUX CONNEXES D'UNE PISTE CYCLABLE LONGEANT LE BOUL. ST-JOSEPH SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1,6 MILLION À CES FINS**

Monsieur le conseiller Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction et d'aménagement incluant les frais et travaux connexes d'une piste cyclable longeant le boul. St-Joseph Sud et décrétant un emprunt de 1,6 million à ces fins.

2011-01-09 **CONTRAT À PROCOM POUR LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION AUX ATELIERS MUNICIPAUX – ANALOGUE À DIGITAL**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer le contrat pour la mise à niveau du système des radios de base « analogue » pour des radios de base « digitale » à **PROCOM** FL9210, au montant de **16 788.70 \$**, plus taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 10 janvier 2011;

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-311-00-724.

ADOPTÉE

2011-01-10 **ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIRS SUR L'ÎLE-PERROT – GROUPE CONSEIL BC2FP INC**

Considérant l'appel d'offres public pour des services professionnels visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisirs sur L'Île-Perrot;

Considérant qu'en date du 30 novembre 2010, une seule soumission a été déposée;

Considérant l'analyse de l'offre de services par le comité de sélection formé à cette fin et les résultats de l'évaluation.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adjuger le contrat de services professionnels visant la mise en place d'une Régie des équipements en loisirs à la firme « **Groupe conseil BC2FP inc.** » pour un montant forfaitaire de **20 000 \$** plus taxes, le tout conformément à leur soumission datée du 29 novembre 2010.

Que conformément à l'entente intervenue entre les municipalités de L'Île-Perrot, de Pincourt, de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et de Terrasse-Vaudreuil, ce coût soit partagé entre chacune des municipalités comme suit :

Municipalités	Population	%	\$ (taxes en sus)
L'Île-Perrot	10 356	28,38	5 675.45 \$
Pincourt	13 600	37,27	7 453.28 \$
Notre-Dame-de-L'Île-Perrot	10 567	28,95	5 791.09 \$
Terrasse-Vaudreuil	1 971	5,37	1 080.18 \$
<b>Total</b>	<b>36 494</b>	<b>100 %</b>	<b>20 000.00 \$</b>

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-711-00-419.

ADOPTÉE

**2011-01-11     AUTORISATION DE SIGNATURE – VENTE DU LOT 2 067 838  
CADASTRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de vendre le lot 2 067 838 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, à monsieur **Yves Guilbault** pour une somme de **23 000 \$**, plus taxes si applicables, et ce, aux conditions énumérées à la promesse d'achat PA2770 et CP60717;

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer l'acte de vente, le tout aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉE

**2011-01-12     ENTENTE AVEC LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT – MARCHÉ PUBLIC –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente à intervenir avec la Ville de L'Île-Perrot relativement à la mise en place d'un marché public.

ADOPTÉE

**2011-01-13     CONTRAT À CENT DESSIN DESIGN – LOGO CORPORATIF –  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant le mandat donné à Cent Dessin Design afin de développer un programme d'identité visuelle de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser une dépense maximale de **10 000 \$** plus taxes pour le développement d'un logo corporatif.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-171-00-345.

ADOPTÉE

**2011-01-14     AGAIP – ACHAT DE BILLET POUR L'ACTIVITÉ DU MOIS DE JANVIER  
– DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville achète 1 billet pour l'activité du mois de janvier de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 19 janvier 2011, au coût total de **45 \$**; monsieur le conseiller, Normand Pigeon est autorisé à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2011-01-15 **MODIFICATION DE RÉSOLUTION # 2010-09-266 – OCTROI DE CONTRAT – ALI EXCAVATION INC. POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE (RUE CARRIÈRE, BOUL. PERROT ENTRE 2521 ET 2559 ET RUE ROLLINET ENTRE LE 2 ET 29)**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de modifier la résolution 2010-09-266, afin d'y ajouter « Ce contrat est à prix unitaire.

Et d'autoriser une dépense maximale de 207 500 \$ taxes incluses, pour l'exécution de l'ensemble des travaux. »

ADOPTÉE

2011-01-16 **PROGRAMME EMPLOI-D'ÉTÉ-CANADA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du programme Emploi-d'Été-Canada;

La trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin. De plus, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents de ce programme.

ADOPTÉE

2011-01-17 **ACQUISITION D'UN CHAPITEAU – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser l'acquisition d'un chapiteau 15 x 20 auprès de la compagnie Fiesta au montant de **3 766 \$**, plus taxes;

Que cette dépense soit financée par le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-721-00-726.

ADOPTÉE

2011-01-18 **OPPOSITION DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT CONCERNANT L'INSTAURATION D'UNE TAXE SUR L'IMMATRICULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL EN 2011**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a pris connaissance de la résolution no CM10 0855 concernant l'instauration d'une taxe sur l'immatriculation et le stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en 2011;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot trouve inacceptable les représentations faites par la Ville de Montréal à l'effet qu'une taxe sur l'immatriculation et les stationnements soit imposée aux contribuables des municipalités comprises sur le territoire de la CMM, dont, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, pour le transport en commun, soit plus spécifiquement pour le financement d'infrastructures qui bénéficieront qu'aux résidents de l'Île de Montréal;

Considérant qu'il est tout à fait inéquitable que les Perrottdamois soient taxés pour un service ou des équipements dont ils ne bénéficient pas ou si peu.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de s'opposer à la demande formulée par la Ville de Montréal au Gouvernement du Québec, soit d'instaurer une taxe sur les véhicules immatriculés et stationnements, sur l'ensemble des municipalités comprises sur le territoire de la CMM.

De demander au Premier ministre du Québec de mettre fin immédiatement à cette saga, sans fin, mise en œuvre par la Ville de Montréal, qui vise à taxer les municipalités comprises sur le territoire de la CMM, alors qu'elles ne bénéficient pas toujours des services et des équipements pour lesquelles elles sont taxées et d'exiger plutôt de la Ville de Montréal qu'elle revoie sa philosophie de gestion et de gratuité de ces services.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités comprises sur le territoire de la CMM, ainsi qu'à M. Sam Hamad, ministre des Transports, M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et M. Raymond Bachand, ministre des Finances et responsable de la grande région de Montréal.

ADOPTÉE

2011-01-19

**OCTROI D'UNE SUBVENTION – L'ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS INC.**

Considérant que la ville a reçu une demande d'aide financière de l'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. afin de contribuer à la réalisation de leur concert de fin de saison.

Considérant que les articles 4.90 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention à l'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. d'une somme de **100 \$**.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapports du mois de décembre 2010 de la Gestion du territoire.

2011-01-20 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à **20h10**.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*

